

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 53.50 Six mois. 100.00 Un an. 185.00

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, 16 JUILLET 1879 BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET Cours à terme de 2 h. 54, communiqué par M. F. MASSE, banquier, 82 et 84, rue Richelieu, Paris.

Table with 2 columns: VALEURS and Cours du jour. Lists various securities like 3 0/0 amortissable, Rente 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS and Cours. Lists market data for various securities.

Table with 2 columns: Service particulier and Cours. Lists specific market data.

Table with 2 columns: DÉPÊCHES COMMERCIALES and Cours. Lists commodity prices.

BULLETIN DU JOUR

La fête du 14 juillet, athénienne au Palais-Bourbon, spartiate et même moins au Pré-Catelan, occupé à divers points de vue la presse parisienne.

dents qui n'ont pas tourné précisément à la satisfaction du ministère. Au Sénat, la nomination de la commission des lois Ferry a donné cinq membres hostiles contre quatre favorables.

Comme le fait remarquer le Soleil, jamais le cabinet du 3 février n'a eu dans la main la majorité ni au Sénat, ni à la Chambre. Elle n'a été avec lui et pour lui que lorsqu'il s'en est fait le docile, l'humble instrument, que lorsqu'il en servait les vues.

Hier, cette majorité que le gouvernement n'obtenait dans les deux assemblées pour ses projets qu'à force de concessions et d'obsessions lui a échappé simultanément au Sénat et à la Chambre.

L'influence de M. Gambetta a été moins puissante au Sénat que celle de M. Jules Simon qui passe pour n'être pas absolument son ami politique.

Le cabinet du 3 février a eu à la Chambre un autre échec très-grave, à raison des circonstances dans lesquelles il s'est produit.

Nous avons dit qu'il existait une divergence de vues complète entre la Chambre et le gouvernement d'autre part, sur la question du droit de réquisition des forces militaires préposées à la sécurité du pouvoir législatif.

dis que la résistance de la Chambre se produit dans un sens révolutionnaire. De quelque côté donc que se tourne le cabinet du 3 février, il va se trouver en face d'hostilités déclarées, sur le terrain religieux et sur le terrain politique.

Il est douteux qu'il soit de taille à résister à un pareil choc.

On nous écrit de Versailles, 15 juillet: Les Bureaux se sont réunis à 4 h. précise.

Dans le 9^e bureau (le plus mal composé), M. Pelletan est nommé par 15 voix contre 10 données à M. Leguay, adversaire des projets.

M. le duc d'Audret-Pasquier, membres de ce bureau n'a point paru à la réunion. Dans le 6^e, M. de Pariou, adversaire des projets est nommé par 18 voix contre 8 données à M. G. Bazère et à M. Bœrengher qui, nous le, à prononcé un très-honorable rapport contre l'art. 7. C'est donc dans ce bureau 29 voix aux adversaires des projets contre 8 aux partisans Ferry.

Dans le 2^e bureau M. Jules Simon a été nommé par 19 voix contre 13 à M. Honré. M. Simon a prononcé un excellent discours contre les projets Ferry. Il a été tellement énergique que M. Rocher qui avait posé sa candidature n'a aussi été révoqué.

Dans le 3^e bureau M. Schœlcher l'emporte sur M. Malleville, adversaire déclaré des projets mais d'une voix seulement, 13 contre 14. Dans ce bureau, 2 membres de la droite (bonapartistes) MM. F. Barrot et Galloni d'Istria, manquaient.

Dans le 4^e bureau M. Dagnonet est élu par 13 voix, malgré un furieux discours du citoyen Testelin qui n'obtient que 12 voix. Un autre adversaire des projets, M. Edmond Duverny, obtient 11 voix, soit donc 16 voix contre 12.

Nous avons à dessein dans ce compte-rendu rapide et forcément incomplet mis en évidence les adversaires du projet Ferry l'emportant dans cinq bureaux sur neuf et si l'on additionne les suffrages on trouve 159 voix contre les projets, 108 pour et 14 bulletins blancs. (1) M. Ferry est donc, en dépit de sa pression éhontée, largement battu et nous le voyons, sans la moindre pitié, promener par les couloirs sa figure désespérée. Nous ne devons pas évidemment nous endormir sur ce succès, mais il a une importance très-grande et on peut être à peu près certain que le gouvernement ne demandera pas l'urgence.

chacunement les actes commis par ses pré-fets, et sur ses ordres, contre les Frères des écoles chrétiennes, quel dommage s'il ne donnait pas préalablement des juges de son goût! Et comme tout s'éclaircit maintenant!

L'excellent M. Chesnelong demandait, il y a quelques semaines, à la tribune du Sénat, pourquoi toutes ces affaires, brutes de plusieurs mois, avaient été brusquement remises à un temps indéterminé. On lui répondait: par des raisons de service, par des considérations d'apparence respectable; nécessité d'un nouvel examen de la part d'un ministre nouveau, encombrement du rôle, etc... Puis on a cru que le jugement viendrait dans les premiers jours de juillet; il s'est trouvé subitement renvoyé sans trop savoir pourquoi, et maintenant c'est pour le 18 juillet.

Pour le 18 juillet, vous entendez bien? C'est-à-dire dans ces trois, quatre ou cinq jours au bout desquels M. Sédard espère bien avoir une dizaine de juges nouveaux que M. Ferry aura choisis, d'accord avec ses collègues, pour juger le même M. Ferry!

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Le fonctionnaire de la R. F. se contentait quelquefois d'être rôlé. Le préfet de la Somme vient de défendre à l'Institutrice de la commune de Chaumes de chanter au lutrin de la paroisse!

On assure que M. Ferry cherchera l'occasion, dans la discussion de la loi contre la liberté de l'enseignement au Sénat, de faire une sorte d'amende honorable pour son fameux discours de 1877, dans lequel il déclarait, on s'en souvient, que l'Allemagne aurait le droit d'intervenir dans nos affaires intérieures si les conservateurs et les catholiques l'emportaient dans les élections.

Ce n'est pas que M. Ferry rougisse des paroles antipatriotiques par lesquelles il appelait pour ainsi dire l'étranger à l'aide de son parti. Mais il redoutait avec raison que ces paroles ne lui soient retournées, aujourd'hui que la République persécute les catholiques, tandis que le prince de Bismark a fait une alliance durable avec les conservateurs et les ultramontains, chaque jour plus puissants en Europe.

Messieurs les ministres éprouvent-ils le besoin de se donner le plus promptement possible des juges de leur goût? On le croirait, on saisissant un passage une intéressante révélation faite avec quelque naïveté par l'honorable M. Sédard. S'il y a des enfants terribles, ce n'est pas seulement à l'enfance que cette épithète peut être appliquée. Voici ce qui a dit le terrible vieillard. Jamais on n'avait exposé plus audacieusement l'abominable théorie qui consiste à choisir le juge en vue de l'affaire qu'il a à juger.

M. de Lesseps a prononcé hier, un nouveau discours dans un banquet qui lui était offert à l'île Croix, près Rouen.

Un correspondant anglais de la Germania nous fait connaître un fait intéressant. Le nouveau général en chef des forces britanniques contre les Zoulous, sir Garnet Wolseley, est catholique, ainsi que son second, le général Clifford, frère de l'évêque de Clifton. Ces deux officiers supérieurs sont regardés comme étant, pour le mérite, au premier rang de l'armée anglaise. Nous ne sommes plus, on le voit, au temps où, en Angleterre, les catholiques étaient traités

Le chroniqueur parlementaire du Figaro commente ainsi la journée d'hier: Le Sénat a été plus calme que le Sénat, et peut-être encore plus profonde à la Chambre.

Les vainqueurs ont été vivement félicités par leurs adhérents dans les couloirs de la Haute Assemblée. En revanche, M. Jules Simon, très-pâle, mais tout à fait maître de lui-même, recevait avec un certain sourire de triomphe contenu les violentes objurgations de ses collègues de la gauche.

Dans le 7^e bureau M. Buffet prononce avec une grande énergie et un admirable talent un réquisitoire très-vif contre l'article 7 et est nommé par 15 voix contre 11 à M. Georges et 2 bulletins blancs.

En résumé les adversaires du projet Ferry l'emportent dans cinq bureaux sur neuf et si l'on additionne les suffrages on trouve 159 voix contre les projets, 108 pour et 14 bulletins blancs.

« Baron GRIMM. »

Le nouveau Conseil d'Etat

La loi modifiant l'organisation du conseil d'Etat est promulguée et nous avons un

conseil d'Etat; non point que la Chambre ait voté la dissolution de l'ancien, comme sa commission l'y conviait, mais parce qu'on espère bien modifier par l'introduction d'éléments nouveaux le caractère et l'esprit de cette haute juridiction.

Dix places nouvelles à donner! voilà de quoi satisfaire autant de républicains ou soi-disant tels, et en mécontentant autrement un plus grand nombre, car il y aura comme toujours, moins d'élus que de candidats.

On n'a pas assez remarqué la division qui s'est un instant manifestée entre la commission de la Chambre et le ministère, et les arguments étranges qui l'ont apaisée. Je recommande à tous les amis de la vraie justice, à tous ceux qui croient encore qu'un juge n'est point fait pour rendre des services au gouvernement, la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés sur un grave sujet.

Le ministre se contentait de ces dix nouvelles places; la commission voulait les lui donner toutes, en prononçant une dissolution qui faisait table rase et permettait une complète réorganisation. Il aurait fallu pour cela ne tenir aucun compte des principes posés par l'Assemblée nationale dans une loi organique qui assure une inamovibilité relative et temporaire aux membres du conseil nommés par elle. Mais qu'importe! le premier besoin du pays est, paraît-il d'avoir au conseil d'Etat une unanimité républicaine!

J'ignore si quelques-uns des membres du conseil ne possèdent pas un certificat de civisme suffisant; mais je me demande en quoi il est absolument nécessaire d'avoir donné des gages d'attachement aux institutions républicaines pour offrir aux justiciables des garanties spéciales de lumière et d'impartialité. De toutes les juridictions, celle du conseil d'Etat devrait être la moins ouverte aux envahissements de la politique, car son rôle est précisément de juger les plus graves entre les particuliers et l'Etat.

Messieurs les ministres éprouvent-ils le besoin de se donner le plus promptement possible des juges de leur goût? On le croirait, on saisissant un passage une intéressante révélation faite avec quelque naïveté par l'honorable M. Sédard. S'il y a des enfants terribles, ce n'est pas seulement à l'enfance que cette épithète peut être appliquée. Voici ce qui a dit le terrible vieillard. Jamais on n'avait exposé plus audacieusement l'abominable théorie qui consiste à choisir le juge en vue de l'affaire qu'il a à juger.

« et vous aurez dans deux, trois, ou quatre « jours... » (ici un citoyen encore plus pressé s'écrie: « même avant! »)... un nouveau conseil d'Etat!

Et pourquoi si vite? M. Sédard va nous le dire: « Il se pourrait que l'arrangement « des affaires au conseil d'Etat, que leur « rang d'inscription au rôle, que les dates « auxquelles le conseil d'Etat doit prononcer « ces sur des affaires extrêmement gra- « ves... » (Très-bien! très-bien! s'écrie la gauche) Comme elle comprend à demi-voix et avec quelle impudeur elle s'associe à une pensée qu'autrefois un homme de loi n'aurait pu exprimer sans rougir! Et M. Sédard continue en indiquant fort clairement qu'il serait regrettable que ces affaires « si graves » ne fussent point jugées par les conseillers nouveaux.